

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 17 février 2012

Service instructeur
Direction de l'Architecture

N° CP-2012-2-5-4

Service consulté
D.R.T.

**CENTRE ROUTIER DE VIEUX FERRETTE
PROGRAMME D'EXTENSION ET DE RESTRUCTURATION**

Résumé : La Direction de l'Architecture a établi le programme des travaux concernant la restructuration lourde du Centre Routier de VIEUX FERRETTE en vue de sa pérennisation sur le site actuel. Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à environ 1 495 000 €/TTC (valeur décembre 2013), dont 695 000 €/TTC de compléments au programme.

Le Programme Prévisionnel des Investissements (P.P.I.) 2008-2012 concernant les Unités Routières (U.R.) et Centres Routiers (C.R.), adopté en séance plénière le 19 octobre 2007, prévoit une restructuration du Centre Routier de VIEUX FERRETTE pour un montant de 800 000 €/TTC (valeur mars 2007).

Le programme des travaux, réalisé par la Direction de l'Architecture, en collaboration avec la Direction des Routes et des Transports, est déposé sur le bureau de votre Assemblée. Il s'inscrit dans la politique d'optimisation du fonctionnement des Centres Routiers.

Après plusieurs années de négociation avec la commune de VIEUX-FERRETTE, et après avoir étudié plusieurs sites proposés par cette dernière, les discussions ont abouti au printemps 2009 au maintien du centre routier existant sur place.

L'actuel centre est une verrue dans le paysage : le sel de déneigement est stocké en tas, sans aucune protection pour l'environnement, la récupération des eaux usées est obsolète et les différents abris ont été construits avec des matériaux de récupération. En 1999, des bungalows provisoires ont été installés pour pallier l'absence de bureaux et de réfectoire.

Lors de la négociation qui a été menée pour pérenniser le centre à cet emplacement, certaines exigences supplémentaires de la commune ont été acceptées, à savoir :

- construire un abri à sel, inexistant aujourd'hui, en l'enterrant dans le talus pour le rendre le plus invisible possible,
- couvrir les différents stocks (box, saumure, enrobé),
- arborer le site pour créer des barrières visuelles et acoustiques,
- habiller les façades du hangar existant,

- remplacer la clôture et modifier le portail d'accès au site,
- reprendre entièrement les réseaux enterrés.

A cela, il convient, dans l'objectif d'uniformiser les équipements de l'ensemble des centres routiers, de retenir les demandes complémentaires souhaitées par la Direction des Routes et des Transports, et dont la pertinence est avérée :

- la construction d'un local destiné à abriter une nouvelle station à carburants ;
- la réalisation d'un parking pour les véhicules légers des agents d'exploitation, d'une capacité de 20 places ;
- l'agrandissement de l'abri à sel.

Le coût de l'ensemble de ces **compléments** s'élève à **695 000 €/TTC**.

A l'issue de cette opération, ce site bénéficiera des mêmes fonctionnalités que les nouveaux centres réalisés. Cette mise en cohérence génère un coût supplémentaire, mais s'avère indispensable pour offrir les mêmes confort aux agents quel que soit leur lieu de travail.

Schématiquement, le coût de l'opération, en phase programme (valeur fin d'opération – décembre 2013) s'élève à 1 249 465 €/HT (1 494 360.14 €/TTC arrondis à 1 495 000 €/TTC).

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur recruté selon la procédure des compétences, références et moyens humains et matériels des candidats, tel que prévu à l'article 74-III du Code des Marchés Publics.

La décomposition du coût global de l'opération est la suivante :

TRAVAUX	975 000 €/HT
PRESTATIONS INTELLECTUELLES (honoraires des divers intervenants, maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, CSPS, CSSI,)	128 625 €/HT
MOBILIER	25 000 €/HT
FRAIS DIVERS (publications)	6 000 €/HT
<u>TOTAL GENERAL HT</u>	<u>1 134 625 € /HT</u>
PROVISIONS (révisions, taux de tolérance contrat de maîtrise d'œuvre, aléas)	114 840 €/HT

TOTAL HT REVISIONS COMPRISES 1 249 465 €/HT
(projection fin d'opération : décembre 2013)

TOTAL GENERAL TTC 1 494 360.14 €/TTC
Arrondi à 1 495 000 €/TTC

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le document programme de l'opération établi par la Direction de l'Architecture en concertation avec les services de la Direction des Routes et des Transports ;
- de décider de la faisabilité technique et financière de cette opération ;
- d'arrêter l'étendue des besoins à satisfaire, comme suit : estimation globale prévisionnelle de l'opération : **1 249 465 €/HT (1 494 360.14. €/TTC, arrondi à 1 495 000 €/TTC) – valeur décembre 2013**, répartie de la manière suivante à ce stade : travaux : 975 000 €/HT ; prestations intellectuelles : 128 625 €/HT ; mobilier : 25 000 €/HT ; divers (publication) : 6 000 €/HT ; provisions pour révisions, taux de tolérance et aléas : 114 840 €/HT, en sachant :
 - que l'AP votée au PPI pour cette opération s'élève à 800 000 € - valeur PPI 2007/2012 ;
 - que l'AP reprise pour cette opération dans CORIOLIS est de 826 500 € ;
 - que l'opération correspondante (2009/B122/6222) a été créée à hauteur de ce dernier montant ;
 - que, compte-tenu du coût de l'opération arrêté en phase programme (1 495 000 €), c'est une **AP complémentaire de 668 500 €** (826 500 € – 1 495 000 €) qui sera proposée au Conseil Général lors d'une séance budgétaire, à partir du moment où le coût à l'Avant-Projet Définitif (A.P.D.) sera connu, selon les modalités prévues par le Règlement Financier de la Collectivité ;
- d'autoriser le Président du Conseil Général à prendre toute décision concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s), conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER